



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 19807

Numéro SIREN : 804 957 561

Nom ou dénomination : A L'ORIGINE PRODUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2016 sous le numéro de dépôt 44386



1604443701

DATE DEPOT :	2016-05-04
NUMERO DE DEPOT :	2016R044386
N° GESTION :	2014B19807
N° SIREN :	804957561
DENOMINATION :	A L'ORIGINE PRODUCTIONS
ADRESSE :	7 boulevard Malesherbes 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2015/07/15
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL
NATURE D'ACTE :	AUGMENTATION DE CAPITAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

14B 1504

PA du 15/07/15
CAU - HJ
OG du 23/07/16

A L'ORIGINE PRODUCTIONS
Société par actions simplifiée au capital de 26 000 eur
Siège social : 12 Boulevard de Clichy, 75018 PARIS
804 957 561 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE U
DU 15 JUILLET 2015**

Greffier du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
- 4 MAI 2016
Sous le N° : 143861

Ed 346
Sandrine
Agent administratif
des finances publiques

L'an 2015,
Le 15 juillet,
A 14h,

Monsieur Sébastien THIERY,
demeurant 12 Boulevard de Clichy, 75018 PARIS,

Associé unique de la société A L'ORIGINE PRODUCTIONS,

Propriétaire de la totalité des 520 actions de 50 euros chacune composant le capital social de ladite société,

A pris les décisions suivantes :

- Augmentation du capital social de trente mille euros par la création de 520 actions nouvelles de numéraire ; conditions et modalités de l'émission,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir constaté que le capital social était entièrement libéré, décide d'augmenter le capital social de trente mille euros pour le porter à 56 000 euros, par l'émission de 520 actions nouvelles de numéraire de 50 euros de nominal chacune, et à libérer en numéraire.

celi jia confirm
par le président

Elles seront libérées en totalité lors de leur souscription.

Les actions souscrites pourront être libérées en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Les actions nouvelles seront créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Elles seront complètement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide que l'augmentation de capital décidée ci-dessus lui est réservée en totalité et qu'il a d'ores et déjà libéré intégralement le montant de sa souscription, au moyen d'un versement par chèque.

L'associé unique constate en outre :

- que la somme de 30 000 euros, correspondant au montant de sa souscription par chèque a été déposée à la banque Crédit agricole Neuilly Michélin 92200 Neuilly sur Seine à un compte "Augmentation de capital à réaliser" ouvert au nom de la Société ainsi que l'atteste le récépissé établi par ladite banque ;
- que l'augmentation de capital est ainsi régulièrement et définitivement réalisée.

TROISIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

ARTICLE 6 - APPORTS

Lors de la constitution de la Société, il a été fait apport de 26 000 euros représentant des apports en numéraire.

Suivant décision de l'associé unique en date du 15 juillet 2015, le capital social a été augmenté d'une somme de 30 000 euros en numéraire, pour être porté à 56 000 euros.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à cinquante-six mille euros (56 000 euros).

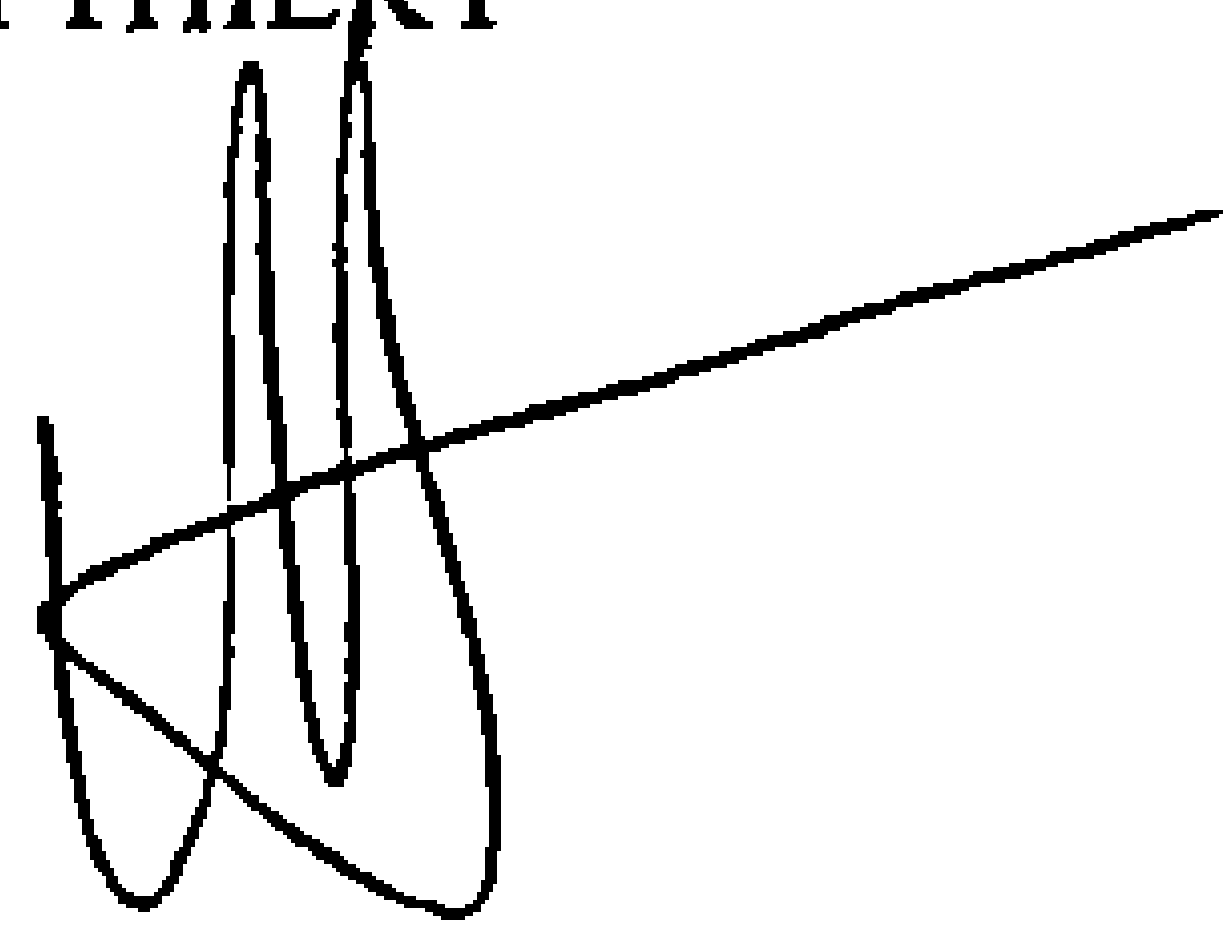
Il est divisé en 1 120 actions de 50 euros chacune, de même catégorie, attribuées en totalité à l'associé unique.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Sébastien THIERY

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.